



Bordeaux, France, 4 septembre 2014

MANIFESTE INTERNATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS

« Faire de l'agriculture familiale une solution d'avenir »

Reconnaissance sociale, économique et juridique des agriculteurs familiaux

Alors que les agriculteurs familiaux représentent 40% de la population active mondiale, leur métier n'est pas suffisamment valorisé. Sa reconnaissance sociale, économique et juridique, aux niveaux national et international, est fondamentale pour répondre aux enjeux alimentaires mondiaux et enrayer la destruction des emplois agricoles. Cette reconnaissance constitue la base de tout engagement professionnel. Nous interpellons ainsi :

- Tous les gouvernements pour qu'ils offrent une véritable reconnaissance juridique au métier d'agriculteur dans leurs législations nationales et qu'ils mettent en place des politiques de soutien spécifiques en faveur des modèles familiaux.
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour intégrer une reconnaissance du métier d'agriculteur dans les normes internationales du travail. Nous souhaitons que la Conférence Internationale du Travail, assemblée qui élabore, adopte et révisé les normes internationales du travail, adopte un protocole reconnaissant le métier d'agriculteur dans la convention n°141 sur l'organisation des travailleurs ruraux.

Le regroupement et l'organisation collective des agriculteurs permettent de renforcer la capacité de négociation des agricultrices et des agriculteurs. L'organisation économique des producteurs facilite la structuration des filières agricoles et favorise la stabilité des revenus. Afin de garantir le droit d'organisation et de négociation collective des agriculteurs, nous réclamons que les gouvernements :

- Favorisent le regroupement économique et syndical des producteurs, pour renforcer leurs capacités de négociation et la stabilisation de leurs revenus.
- Veillent à soutenir la création de coopératives de jeunes agriculteurs ou de sections jeunes dans les coopératives préexistantes.
- Accompagnent des projets permettant aux agriculteurs d'augmenter la création de valeur ajoutée sur leurs exploitations, via des démarches collectives innovantes en matière de production et de commercialisation.
- Mettent en vigueur le droit d'organisation et de négociation collective, prévue par la Convention n° 98 de l'OIT, pour l'ensemble des organisations agricoles.

Les agricultrices et les agriculteurs familiaux sont des acteurs majeurs de la dynamique des territoires. Les responsabilités qu'ils assument justifient qu'ils aient un rôle déterminant dans les politiques agricoles et commerciales, du niveau local au niveau international. Face à la multiplication des accords bilatéraux et afin d'améliorer la représentation et la capacité de propositions de la profession agricole dans les instances de gouvernance, nous proposons :

- La création d'un mécanisme de représentation des agriculteurs au sein du Comité sécurité alimentaire (CSA). Nous proposons donc à la FAO de faire du CSA un lieu de concertation équilibré entre les acteurs qui sont au cœur de la sécurité alimentaire.
- La réactivation des réunions ministérielles agricoles au sein du G20. Parallèlement, nous proposons de constituer un groupe de réflexion constitué de représentants d'organisations agricoles, le F20, contribuant aux réflexions initiées par les réunions ministérielles.
- La mise en place un dispositif de représentation de la profession agricole au sein du Forum de réaction rapide et du Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA ou AMIS), créés par le G20 et abrités au sein de la FAO.
- D'engager une réflexion internationale des jeunes agriculteurs sur les échanges commerciaux internationaux, visant à proposer des solutions pour stopper leurs impacts négatifs sur les conditions sociales et économiques d'exercice de l'agriculture, le maintien de la diversité des produits et des modèles de production, des savoir-faire et la sécurité du revenu de tous les agriculteurs sur leur territoire.

Favoriser l'installation des jeunes sur des exploitations de type familial

Alors que les jeunes agriculteurs sont au cœur des enjeux de modernisation des politiques agricoles, le renouvellement des générations en agriculture rencontre globalement de grandes difficultés d'ordre économique, politique et culturel. Parce que l'installation des jeunes sur des exploitations familiales doit être une priorité, nous demandons que les politiques agricoles nationales :

- S'appuient sur des programmes d'enseignement et de formation agricoles, représentatifs de la diversité des pratiques agricoles nationales, valorisés par l'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat. Ces programmes doivent permettre aux jeunes agriculteurs de réussir leur projet professionnel, sur leur exploitation, dans leurs organisations collectives et sur leur territoire.
- Permettent l'élaboration de programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, proposant des aides financières et techniques.
- Favorisent l'accès des jeunes aux moyens de production, aux marchés, aux financements, à la formation continue et à l'accompagnement technique.
- Développent des campagnes de sensibilisation et de promotion du métier d'agriculteur auprès des jeunes ruraux et des jeunes urbains.
- Assurent une liberté syndicale et la protection du droit syndical des jeunes agriculteurs, prévue par la Convention n°87 de l'OIT et mettent à disposition des programmes de soutiens technique et financier pour le regroupement syndical des jeunes agriculteurs.
- Favorisent la mise en place de synergies entre les secteurs publics et privés pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

La durabilité et la transmission des exploitations familiales sont aujourd'hui de plus en plus menacées par l'appropriation des moyens de production par des capitaux extérieurs. Le maintien d'une agriculture familiale doit être garanti par l'accessibilité des jeunes candidats à l'installation aux moyens de productions. Afin de garantir l'accès au foncier et aux crédits des jeunes agriculteurs familiaux, nous demandons :

- La prise en compte effective des Directives Volontaires pour la Gouvernance Foncière, adoptée en 2012 par le CSA, dans les législations nationales.
- Un soutien à la coopération intergénérationnelle, qui permette la transmission des savoirs, la coopération et l'entraide entre les générations pour faciliter le renouvellement des générations et la transmission du foncier.
- Un soutien au développement des banques agricoles et aux dispositifs de mutualisation.
- La mise en place de systèmes de crédits préférentiels, dont les taux d'intérêts réels doivent rester en dessous de valeurs à deux chiffres, pour les jeunes candidats à l'installation disposant d'un projet viable et vivable. Une souplesse doit être accordée aux jeunes en termes de report d'échéance.
- La mise en place de système de capitalisation bancaire, facilitant l'obtention des prêts à taux avantageux pour les jeunes agriculteurs. Les institutions supranationales doivent proposer des garanties bancaires pour les jeunes, sécurisant leurs contrats de prêts avec des banques nationales.

Mettre les agriculteurs familiaux au centre du développement territorial

Les agricultrices et les agriculteurs familiaux sont, à la fois, les premiers acteurs d'un monde rural attractif et dynamique et les garants de la sécurité alimentaire de leurs territoires.

Au vu du rôle clef de l'agriculture familiale dans la lutte contre la faim et contre la pauvreté nous souhaitons qu'elle soit intégrée dans l'agenda des programmes de développement international. Ainsi nous réclamons :

- La reconnaissance du rôle des agriculteurs familiaux dans l'entretien du paysage et la conservation des ressources naturelles.
- La reconnaissance, dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) post 2015, de l'agriculture familiale comme l'un des moyens de mise en œuvre de l'objectif relatif à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.
- La déclinaison du rôle économique, social et environnemental de l'agriculture familiale dans les indicateurs relatifs à l'objectif « sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable ».

L'ancrage territorial, la dimension humaine et la notion de durabilité dans l'acte de transmission, sont des valeurs véhiculées par l'agriculture familiale pour affronter les défis environnementaux et climatiques à venir. Forts de ces valeurs, nous demandons que :

- Les politiques nationales et internationales concentrent leurs efforts vers des mesures d'adaptation au réchauffement climatique, comme l'amélioration du stockage de l'eau et des techniques d'irrigation, la mise à disposition de dispositifs de gestion des risques, etc.

Garante de la sécurité alimentaire de son territoire, l'agriculture familiale permet de répondre aux défis quantitatif et qualitatif des besoins alimentaires mondiaux. Parce qu'aujourd'hui la majorité de la population est urbaine et que la croissance démographique devrait être principalement concentrée dans les villes, il est indispensable que les gouvernements :

- Développent les synergies entre politiques sociales, économiques et agricoles, en faveur de politiques alimentaires cohérentes entre villes et zones rurales.
- Mettent en place des politiques de limitation de l'étalement urbain pour permettre un développement cohérent des zones urbaines et rurales.
- Assurent une modernisation des infrastructures et des services des territoires ruraux pour développer l'attractivité des campagnes, limiter l'exode rural et favoriser un développement équilibré des territoires.

Organisations signataires

AFRIQUE



Afrique du Sud
AFASA
African Farmers Association
of South Africa



Algérie
A.H.E.V.L
Association des éleveurs
laitiers de Sétif



Bénin
FUPRO
Fédération des Unions de
Producteurs du Bénin



Burkina-Faso
FEPA-B
Fédérations des
Professionnels Agricoles du
Burkina-Faso



Burkina Faso
UCRB
Union Régionale des
Coopératives Rizicoles de
Bama



Cameroun
CONAPROCAM
Confédération Nationale de
Producteurs du Cacao du
Cameroun



Kenya
KENAFF
Kenya National Farmers'
Federation



Madagascar
FIFATA
Fikambanana Fampivoarana
ny Tantsaha



Madagascar
SOA
Réseau Syndical des
Organisations Agricoles de
Madagascar



Madagascar
TTN
Tranobe'ny Tantsaha
Nationale



Mali
CNOP
Coordination Nationale des
Organisations Paysannes du
Mali



Sénégal
CNCR
Conseil National de
Concertation et de
Coopération des Ruraux



Tunisie
AJA
Association des Jeunes
Agriculteurs



Tchad
ATADER
Association Tchadienne des
Acteurs du Développement
Rural

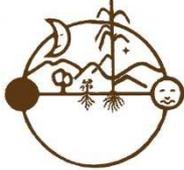
AMERIQUE



Brésil
FETRAF
 Federação Nacional dos
 Trabalhadores e
 Trabalhadoras Na Agricultura
 Familiar



Chili
CONAGRO
 Confederacion Nacional
 Campesina y Trabajadores del
 Agro



Colombie
Fondo Paez
 Asociacion Fondo Paez



Costa Rica
IICA
 Instituto Interamericano de
 Cooperacion para la
 Agricultura



Etats-Unis
NFU
 National Farmer Union



Equateur
CONFEUNASS-CNC
 Confederacion Nacional del
 Seguro Social Campesino



Québec
FRAQ
 Fédération de la relève
 agricole du Québec



Haïti
Féchan
 Fédération des chambres
 d'agriculture du Nord Haïti



Pérou
CNA
 Confederacion Nacional
 Agraria

ASIE



Cambodge
CFAP
 Cambodian Farmers
 Association Federation of
 Agricultural Producers



Cambodge
FAEC
 Farmer Association Promoting
 Family Agricultural Enterprise
 in Cambodia



Philippines
PAKISAMA
 National Confederation of
 Small Farmers and Fishers
 Organizations



Indonésie
WAMTI
 Indonesian Farmer and Fisher
 Organization

EUROPE



Europe CEJA

Conseil Européen des Jeunes
Agriculteurs



Allemagne BDL

Bunder der Deutschen
Landjudend



Angleterre NFYFC

National Federation of Young
Farmer Club



Belgique FJA

Fédération des Jeunes
Agriculteurs



France JA

Jeunes Agriculteurs



Italie AGIA

Associazione Giovani
Imprenditori Agricoli



Kosovo IADK-K

Initiative pour le
Développement Agricole au
Kosovo



Pays de Galles NFYFC

National Federation of Young
Farmer Club

OCEANIE



Fidji AgroNet

AgroNet



Nouvelle-Zélande NZYF

New Zealand Young Farmers